

## Technicien de boîtes de vitesses Fiche d'aide à l'examen

L'examen de Technicien de boîtes de vitesses 310D est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

### Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie de la norme de formation par l'apprentissage

| Ensemble de compétences                                | Pourcentage (%) des questions de l'examen |
|--|---|
| Santé et sécurité au travail                           | 3%  |
| Arbres de transmission, différentiels et essieu moteur | 12%                                       |
| Boîtes de vitesses et boîtes-ponts manuelles           | 18%                                       |
| Boîtes de vitesses et boîtes-ponts automatiques        | 35%                                       |
| Commandes électriques et électroniques                 | 26%                                       |
| Boîtes de transfert                                    | 3%  |
| Refroidisseurs d'huile de boîte de vitesses            | 3%  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 %</b>                              |

Mis à jour le 26 octobre 2022